

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 18 juin 2021

– Point 7b de l'ordre du jour –

Délibération 2021-40

Relative à la mise à disposition de M. Eric ROUX auprès de la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP).

Vu les articles L 1413-1 et suivants ainsi que les articles R 1413-1 et suivants du code de la santé publique ;

Vu le décret n° 2003-224 du 7 mars 2003 fixant les règles applicables aux personnels contractuels de droit public recrutés par certains établissements publics intervenant dans le domaine de la santé publique ou de la sécurité sanitaire et notamment son article 42 ;

Vu l'avis de la commission consultative paritaire rendu lors de la séance du 10 juin 2021 ;

Le Conseil d'Administration de Santé publique France,

DECIDE

Article 1 – La mise à disposition de M. Eric ROUX auprès de la Direction interministérielle de la transformation publique prend effet à compter du 1er juillet 2021, et ce pour une durée de 3 ans.

Article 2 – La Directrice Générale est chargée de l'exécution de la présente délibération.

**Délibération rendue
exécutoire le 28/06/2021**

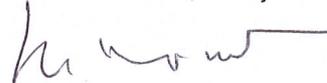
Pour la Directrice générale

La Directrice générale adjointe

Marie-Anne Jacquet



Fait à Saint-Maurice, le 18 juin 2021



Marie-Caroline BONNET-GALZY
Présidente du Conseil d'Administration